Nations Unies S/PV.5157



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5157e séance

Jeudi 31 mars 2005, à 17 heures

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d’Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Serman
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l’évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2005/174)

05-29127 (F)

0529127

La séance est ouverte à 17 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2005/174)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, publié sous la cote S/2005/174.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité constate que des progrès ont été réalisés dans certains domaines en Guinée-Bissau, y compris dans le processus électoral, et exhorte tous les acteurs politiques de ce pays à manifester leur adhésion sans équivoque à un processus électoral pacifique aboutissant à des élections transparentes, libres et régulières, en s'abstenant de susciter ou d'attiser des hostilités ethniques ou religieuses de quelque nature que ce soit, notamment en vue d'obtenir des gains politiques. À cet égard, le Conseil condamne vigoureusement toutes tentatives visant à susciter la violence et à entraver les efforts actuellement déployés au service de la paix, de la stabilité et du développement économique et social.

Le Conseil de sécurité exprime la préoccupation croissante que lui inspire l'évolution politique récente en Guinée-Bissau, en particulier la décision du "Partido da Renovação Social" de faire de l'ancien Président Koumba Yala son candidat à l'élection présidentielle. Toute décision qui, comme celle-ci, va à l'encontre de la Charte de la transition, risque de compromettre le bon déroulement du processus de transition et de la prochaine élection présidentielle.

Le Conseil de sécurité se déclare aussi profondément préoccupé par le fait que l'effort de paix n'a pas encore apporté à la population des dividendes sociaux et économiques suffisants pour décourager le recours à la force.

Le Conseil de sécurité souligne en même temps que le processus électoral a un besoin pressant d'aide internationale. Il réitère ses précédents appels à la fourniture d'une assistance internationale accrue à la Guinée-Bissau, y compris pour la prochaine élection présidentielle, dans le cadre de la politique de consolidation de la paix indispensable à ce pays.

Le Conseil engage les partenaires internationaux de développement de la Guinée-Bissau, y compris tous les organismes concernés des Nations Unies, à coopérer pleinement avec le Gouvernement bissau-guinéen, qui s'est engagé sans réserve dans l'application de la Charte de la transition et dans des efforts visant à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance. Il se félicite, à cet égard, de la tenue à Lisbonne, le 11 février 2005, de la Réunion des partenaires de la Guinée-Bissau préparatoire à la Conférence des donateurs, et souligne qu'il importe d'assurer une forte participation à la Conférence des donateurs prévue pour octobre 2005.

Le Conseil de sécurité se félicite des premières mesures prises par le chef d'état-major en vue de la réforme des Forces armées et de la

réconciliation en leur sein. Le Conseil encourage la participation de tous et un engagement renouvelé en faveur de la réconciliation au sein des Forces armées, ainsi que l'établissement de relations constructives entre civils et militaires fondées sur le principe de la subordination des Forces armées en tant qu'institution aux autorités civiles élues. Il réaffirme que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est appelé à encourager et seconder l'entreprise nationale tendant à réformer le secteur de la sécurité, conformément à son mandat tel qu'il est énoncé dans la résolution 1580 (2004). »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/14.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.